

4 - BUDGET UNIQUE 2024 :

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés, vote ainsi qu'il suit le Budget Unique de l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes, à :

Section de fonctionnement : **330.186,06 €**

Section d'investissement : **198.210,30 €**

5 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024 :

Madame Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **présents et représentés** le conseil municipal décide :

- De fixer les taux d'imposition en 2024, à :
 - TFB : 34,52 %
 - TFNB : 45,19 %
 - THRS : 8,54 %

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,
MICHON Maryse

